

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2023

OBJET : Délibération pour l'attribution des derniers lots concernant le marché de la cure de Saint Eusèbe

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 10 mars 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoir donné à BOYER-JOLY Gilbert), CATELAN Richard (pouvoir donné à MAGNAN Richard), GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à HELSEN Véronique)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une troisième consultation a été lancée le 10/02/2023 pour les lots 3 et 5 déclarés infructueux suite à la seconde consultation. Il explique que des entreprises ont été sollicitées pour une proposition de prix de gré à gré pour le lot 10 CHAUFFAGE pour lequel aucune offre n'a été reçue suite aux deux consultations.

Monsieur le Maire présente les résultats de la commission d'appel d'offres du 10/03/2023 concernant l'attribution des derniers lots du marché de la cure de St Eusèbe. Il ressort de cette analyse que les offres correspondant aux lots 3 et 5 sont recevables et ne nécessitent pas de complément d'information. Le lot 10 a reçu une seule offre dans le cadre de la demande de prix de gré à gré, qui est recevable et ne nécessite pas de complément d'information.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises pour les lots :

- **Le lot 3 – CHARPENTE COUVERTURE** : est accordé à l'entreprise CHAIX BOURG CHARPENTE pour un montant de 72 738 € HT (avec option)
- **Le lot 5 – MENUISERIES INTERIEURES** : est accordé à l'entreprise Patrick ACHARD pour un montant de 15 905 € HT
- **Le lot 10 – CHAUFFAGE** : est accordé à l'entreprise MAZET Frédéric pour un montant de 28 991,71 € HT

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

